Le 01/03/12

# Les subsistances de l’esclavage dans le Maghreb colonial

L’esclavage ne disparait que peu à peut du Maghreb à l’époque colonial et encore dans des conditions qu’on ne connait pas bien.  
Dans certaines régions les autorités coloniales n’ont pas forcément lutée contre la fin de l’esclavage, donc colonisation n’est pas liée à lutte ou fin de l’esclavagisme.  
Ce ne sont pas que les européens qui lutte contre l’esclavage au Maghreb il y a aussi des penseurs locaux.   
A Tunis, deux juristes du droit musulmans et à la fois des muftis (Bayram IV et Al-Riyahy) vont justifier sous la demande du gouverneur l’abus de l’esclavage.  
Al Nasiri est un auteur marocain connu pour ces chroniques historiques, il pense qu’il y a un problème autour de l’esclavage des noirs au Maroc. Sont problème est comment justifier l’esclavage des noirs qui à cet période sont islamisée.

1. Les abolitions durant la période coloniale
2. Les abolitions dans l’Algérie colonial et dans la Tunisie beylicale
3. Algérie en 1948

En France en 1948 c’est la période de la 2nd république qui insiste sur la fraternité et qui suscite beaucoup d’illusion et d’espérance. Dans la constitution il est dit que l’Algérie fait partit de la franca mais aussi que l’esclavage est interdit. Comme l’esclavage est interdit et que l’Algérie est français alors l’esclavage est abolis même en Algérie.  
Il ya un texte qui demande que le texte soit lut dans toute les mosquées en Algérie afin que tous soit au courant immédiatement que l’esclavage est désormais interdit en Algérie.   
Cependant ceci est long à mettre en place notamment dans les régions du sud de l’Algérie ou ce décret va être difficile a appliqué.  
La même année une pétition montre qu’il y a encore 10 milles esclave noirs y compris en Algérie.  
Ces esclaves peuvent être détenus par des musulmans mais aussi par des français.

1. Tunis en 1846

En 1841/42 les marchée aux esclaves sont fermée à Tunis mais le marchées clandestin se développe. Le bey (Ahmed Bey) de l’époque décide d’affranchir ses esclaves et les libères et il demande à ces amis grand propriétaire de faire de même. Il refuse aussi d’envoyer des esclaves en cadeaux à Istanbul.  
En 1946 l’esclavage est déclaré licite mais fâcheux dans ces conséquences. Des lettres d’affranchissement sont données à tout esclave qui demanderait à être affranchis. Mais même pour les esclaves ils n’ont pas intérêt à être affranchis (de qui vont-ils dépendre ?). Cette politique était menée ou encouragée par les britanniques. Ils utilisaient l’île de Maltes pour distribuer des textes contre l’esclavage ou pour félicité le bey de ca décision.   
Ahmed Bey décide de prendre ces décisions pour ne pas dépendre totalement d’Istanbul et pour jouée entre l’autorité britannique et français.  
En sachant que toutes personnes peut allée demandée refuge à n’importe qu’elle consulat européen. Il y aurait eu des risques de révolte si Ahmed Bey n’allait pas dans le sens des mesures britannique.

1. L’abolition renouvelée dans la Tunisie coloniale

En 1875, l’Angleterre signe un traité avec la Tunisie ou l’un des points réclamés c’est que l’esclavage soit supprimé. En 1890 dans le contexte des protectorats la France décide d’interdire l’esclavage. C’est un décret écrit par la France de la part du Bey. A la suite de scandale concernant les femmes noires esclaves. Les britanniques demandes à ce que des visites soient effectuées dans les foyers pour contrôler si oui ou non il y a encore des esclaves.   
L’Egypte aussi s’engage des les années 1840 à fermée les marchée aux esclaves et en 1856 la liberté est accordée aux esclaves. En 1877 l’Angleterre abolis la traites des esclaves, une nouvelle abolition en 1895.

1. La très lente mise en place d’une législation au Maroc et en Libye

Les cas marocain et libyen sot comparable parce que la lutte contre l’esclavage est difficile et lente.  
Au Maroc, Les sultan freinait toutes interventions qui interdirait ou rendrait difficile l’esclavagisme dans le pays.  
En 1863 tout esclave qui cherchent refuge auprès de l’état pourras être recueillis (norme musulmane donc pas une nouveauté).  
En 1922, il y aune circulaire qui supprime le commerce publique des esclaves et accorde la liberté à ceux qu’ils la demande.   
En Lybie l’esclavage se maintien tout au long du 19e siècle mais pendant la 1ère guerre mondiale la Lybie qui était italienne est en pleine révolte. Les italiens sont obligés de reculer vers la cotes et du cout le commerce des esclaves se maintien à l’intérieur, notamment parce que le trafic est permit par la confrérie de la Sanoussiya.  
La Maroc comme la Lybie font partie des ces cas de lutte contre l’esclavagisme assez tardive. Idem pour l’Iran qui connait une lutte contre l’esclavage au début de 1928/29, en 1921 en Afghanistan et en Jordanie en 1929.

Le 08/03/12

Il n’ya pas que les interdictions de l’esclavage qui aboutisse à la fin de l’esclavagisme. Il y a des raisons plus profondes comme les effets des reformes ottomane (Tanzimat).  
Ou même la mise en place de l’armée régulière, il n’est plus utile de recrutée des esclaves on prend des gents du pays.  
Les tribunaux séculiers (non religieux) ou les tribunaux Nizami (liée aux nouveaux ordres), ces tribunaux ont permit aux esclaves de se plaindre.  
Même si on essaie de mettre fin à l’esclavage il y a toujours moyen de contournée.

1. Les contournements des abolitions durant la période coloniale
2. Des politiques coloniales avant tout pragmatiques
3. Pas une priorité pour les autorités coloniales

Les autorités colonial n’on pas pour priorité de mette fin à l’esclavage. La priorité est d’administré les régions de les exploiter mais pas forcément de les réformer en profondeur.  
Il y eu quelques efforts menée par la république colonial notamment la justice française en Algérie qui à lutter d’une certaine manière contre l’esclavage. Exemple la Haute cour d’Alger en 1880 ‘ne reconnait pas la relation maitre/ esclave’.   
La haute cour d’Alger c’est le plus haut niveau de juridiction française et petit à petit le droit français va primer sur le droit musulman qui commence à s’affaiblir.  
La relation maitre/esclave est reconnue par le droit musulman et non par le droit français mais comme le droit musulman s’affaibli c’est le droit français qui va s’appliqué.  
Cependant une colonie ne peut pas perturber la société coloniale, pour garder des intermédiaires entre la population et le pouvoir français.  
Le but est de ne pas s’accroché trop à l’esclavage parce que dans le cas contraire ceci risque de perturbé les populations local.

1. Faibles moyens de ces autorités coloniales

Les autorités coloniales disposes de faible moyen de contrôle et un nombre limité d’agents. Il est très difficile d’entrée dans les domiciles et cherché les esclaves.  
Le territoire n’est pas totalement couver plus on va vers l’intérieur du Maghreb et moins l’administration est présente. L’administration est présente dans les littoraux dans le nord et très peut dans les régions saharienne et dans les montagnes.  
S’ils ne vont pas dans le Sahara ils ne contrôlent pas le commerce transsaharien et le transfert d’esclave ouest africain.

1. Effets indirects des colonisations

Il faut constater que la période colonial à été une période de tentative de contrôle de territoire et de l’établissement de l’ordre. C'est-à-dire que les tribus sont de plus en plus désarmer, il y a mois de contrôleurs de routes (brigands). Le niveau de violence se réduit à l’intérieur du Maghreb colonial.  
Si il y a moins de violence sur les route ceci facilite le commerce notamment le commerce clandestin des esclaves.

1. Contournements par les populations locales
   1. Résistances, confréries et maintien de l’esclavage

Le Maghreb suscite à la période colonial des mouvements de résistance. Ces mouvements de résistance ont des attitudes variées à l’égard de l’esclavage, comme Abdel Kader qui anime une résistance à du capturer des musulmans dans sa lutte, autre exemple en 1849 dans la région orient de Biskra (Algérie) un mouvement de contestation se forme « le mouvement mahdiste », ce mouvement est née parce que les autorités colonial refusaient de remettre un esclave qui avait fui.  
En cyrénaïque (Lybie), la confrérie de la Sanusiyya qui a été fondée dans la région vers 1859, cette confrérie est très importante dans l’histoire libyenne puisqu’elle va combattre politiquement contre les autorités italienne. C’est une force qui devient important comme force politique même au 20ème siècle. Au départ la Sanusiyya est libéral contre l’esclavage, elle était contre l’asservissement des musulmans. Elle est pour la libération et l’éducation des esclaves pour que ces derniers répandent la parole de la confrérie.  
Mais très rapidement la confrérie participe à la vente des esclaves et en tire profit.

* 1. Nouvelle routes, nouveaux marchés

Avec la colonisation de l’Algérie, de la Tunisie et de l’influence britannique en Egypte, le commerce des esclaves noirs se détourne de ces régions et se dirige vers la tripolitaine et la cyrénaïque. Si des esclaves viennent en Tunisie c’est à travers la tripolitaine.  
Dans le cas marocain, comme le commerce transsaharien est en déclin vers les années 1890, le moyen d’avoir des esclaves est d’appliquer un trafic intérieur au Maroc. Des cultivateurs affranchis sont raptés, exemple en 1952 ou des enfants son kidnapper pour travailler à domicile.

* 1. Les complicités de la justice musulmane

Dans l’Algérie colonial dans les années 1800/1890, les autorités française se plaigne que els juriste musulman fournisse des attestations de mariage à des femmes qui sont en fait esclave.  
Une femme esclave peut avoir le statut de concubine dans le droit musulman, mais le droit français interdit le concubinage donc on fournissait des actes de mariage. Idem en Tunisie ou on observe des cas de mariage blanc ou des cas de mariage forcée. Autre possibilité c’est de faire faire des acte d’affranchissement mais qui n’est pas donnée à la personne concernée, donc légalement la personne et libre mais sans le savoir ou sans qu’elle puisse se retournée contre son maître sans ce papier.

* 1. Des formes de travail forcé

Le sort des esclaves peut évoluée vers des formes de réelle libération.  
La période coloniale est la période de grande ville, alors quand certain esclave s’en vont et coupe tout les liens avec leurs anciens maître devienne totalement libre et quitte leurs communauté.  
Il y des forme de maintien de dépendance et de non liberté, il ya des esclaves qui peuvent être affranchis en droit mais en pratique il reste des serviteurs et les personne qui font le plus lourds travail en milieu rural on les appels des Métayer ou Khammas. Le métayer ne possède pas la terre, il signe un contrat avec le propriétaire et selon la région après avoir travaillé la terre il reçoit 1/5ème de la récolte et le reste va au propriétaire.  
Dans le sud de l’Algérie colonial en 1906, 48% de la population est placée soit comme affranchis soir comme esclave.  
A la fin du 18ème siècle en Tunisie on observe toute une migration noire qui vienne de la tripolitaine vers la Tunisie. Ce sont des gents qui fuient l’esclavage pour avoir des situations de travailleurs dans le bâtiment ou soit comme ouvrier ruraux ou agricole.  
Même type de mouvement en 1912/13, les esclaves partent grâce au désordre causée par la colonisation italienne. Mais après les italiens cherches à récupérer cette main d’œuvre.  
En 1950 à Casablanca, 1/10ème de ce qui s’installe à Casablanca sont des noirs issus des oasis du Sud.

La question mauritanienne na pas été abordée et pourtant c’est la ou se pose le plus la question des libérations et autres.